Les économistes, auxiliaires de la police des chômeurs?

Q alternatives-economiques.fr/michel-husson/economistes-auxiliaires-de-police-chomeurs/00089719 Michel Husson, *Alternatives économiques*, 26 juin 2019

Il y a des jours où l'on sent peser sur soi un vague sentiment de honte d'être économiste ; quand, par exemple, on découvre <u>cette infographie</u> publiée par *Le Parisien*, fondée sur des « *chiffres confidentiels de Pôle emploi* ». Le temps passé au chômage serait d'autant plus long que l'allocation versée est élevée. Peu importe que les chiffres soient biaisés (ils le sont), il ne s'agit pas de faire œuvre de connaissance, mais d'illustrer l'impérieuse nécessité de baisser les indemnisations pour accélérer le retour des chômeurs à l'emploi.

Trop de générosité nuit

Quelques années plus tôt, l'auteur de cette chronique avait participé à un savant colloque sur l'économétrie du chômage. Certes, il ne s'attendait pas à assister à l'assemblée générale des économistes hétérodoxes, mais quand même : au moins 90 % des contributions visaient à démontrer qu'une trop grande générosité dans l'indemnisation du chômage incitait les chômeurs à s'installer dans leur situation d'assistés.

La tâche des économistes est de mesurer, et scientifiquement s'il vous plaît, le degré optimal de générosité qui permet aux bénéficiaires des allocations de survivre sans abuser de la situation

Ce terme de générosité, d'ailleurs, on ne l'emploie pas pour les salariés. On évoque bien sûr le coût du travail excessif, le salaire minimum trop élevé, mais jamais une trop grande générosité. Les mots ont un sens : il est difficile de remettre en cause le fait que le salaire est la contrepartie légitime d'un travail. Mais l'indemnisation du chômage dépend quant à elle du bon vouloir de celui qui la procure, qui peut donc se montrer plus ou moins généreux.

C'est un peu l'image du père sévère à l'ancienne : exigeant mais juste, et qui a bien conscience qu'une trop grande mansuétude risque de favoriser les pires écarts. La tâche des économistes est alors de mesurer, et scientifiquement s'il vous plaît, le degré optimal de générosité qui permet à ses bénéficiaires de survivre sans abuser de la situation.

Se pencher sur le marché du travail

<u>Sur le même sujet</u>

Il y a à la Cité des sciences, porte de la Villette à Paris (dans la Cité des enfants) <u>une</u> <u>fourmilière</u> où personne ne chôme, puisque chaque ouvrière est au travail. On peut observer le spectacle fascinant de cette incessante activité, et l'enfant qui sommeille en chacun de nous aurait envie de tenter des expériences : comment réagiraient les fourmis si, par exemple, on bouchait telle galerie ?

Les économistes observent en surplomb et procèdent à des expériences. Que se passe-t-il si je réduis la durée d'indemnisation, si je la rends dégressive...?

Parmi les plus passionnés des enfants qui observent la fourmilière, certains deviendront entomologistes. Mais cette même curiosité naturelle peut trouver d'autres débouchés. La ressemblance est en effet troublante entre les entomologistes qui se penchent sur la fourmilière et les économistes qui scrutent le marché du travail. La posture est la même : on observe en surplomb, et on procède à des expériences plus ou moins « naturelles ». Que se passe-t-il si je réduis la durée d'indemnisation, si je la rends dégressive, si je la conditionne à telle ou telle manifestation de bonne volonté, etc. ?

Un vaste terrain de jeux

On appelle mesures de politique publique les dispositifs qui permettent à la science économique d'avancer. Les économistes seraient perdus, sans objet d'investigation, si des réformes ne venaient périodiquement introduire une variation susceptible d'être mesurée à la deuxième décimale près. On en viendrait presque à se demander, compte tenu de leur inefficacité récurrente et de leurs résurgences qui semblent suivre un mouvement cyclique, si ces réformes n'ont d'autre objet que de fournir le matériau nécessaire au travail des entomologistes... pardon des économistes.

En tout cas, ils sont abondamment pourvus : dans chaque pays, à différentes époques, ils peuvent faire une foisonnante moisson de données qui, grâce aux merveilles de l'informatique en réseau, atteignent un volume qui, parfois, donne le vertige.

Même méthode

Tout ce qui précède est profondément injuste, mais l'injustice peut être parfois un moment nécessaire dans le cheminement vers une prise de conscience. Un petit pas de côté est quelquefois utile, et il a été franchi – comme le montre le ton inhabituel de cette chronique – grâce à une recension récente de la littérature. Il ne s'agit pas vraiment d'un document de travail, mais d'un fil Twitter (mis en forme <u>ici</u>) de Sébastien Turban, économiste à France stratégie. Il faut le lire pour comprendre quelles sont les questions que se posent les économistes à propos du chômage. Le problème n'est d'ailleurs même pas de savoir s'ils sont plutôt hétérodoxes ou orthodoxes : parmi les auteurs cités, on trouve aussi bien le regretté Alan Krueger, qui n'était <u>pas vraiment mainstream</u>, que d'autres beaucoup plus (néo)classiques.

C'est le point commun de toutes les études passées en revue qui suscite le malaise : elles reposent toutes sur un postulat d'individualisme méthodologique

C'est le point commun de toutes les études passées en revue qui suscite le malaise : elles reposent toutes – même et peut-être surtout celles qui prétendent se situer au niveau

macroéconomique – sur un <u>postulat d'individualisme méthodologique</u>. D'où l'image de la fourmilière : toutes choses égales par ailleurs, les études consistent à donner un coup de pied dedans et à regarder ce qui se passe. Même si la comparaison a ses limites : la réaction du peuple des fourmis est probablement beaucoup plus collective que celle des chômeurs.

L'obscur bilan des études

Cette mini-revue de littérature part du consensus selon lequel une assurance chômage plus généreuse « augmente la durée individuelle passée hors de l'emploi ». On peut ainsi calculer une élasticité qui nous dit que si on augmente de 10 % le taux de remplacement du salaire par les allocations, la durée « hors de l'emploi » va augmenter de 5 %. Ce résultat ne dit rien sur la rationalité du chômeur qui ne souhaite peut-être pas accepter la première offre venue. Cela n'en fait pas un escroc. Cela dit, les études qui se posent la question de la sélectivité (on a plus d'exigence quand on a du temps pour choisir) ne sont pas vraiment concluantes.

Le sentiment de l'économiste de France stratégie est « qu'en théorie on peut rationaliser à peu près tout »

Tout est possible : on peut vous calculer l'effet d'une réduction de la durée maximale d'indemnisation sur la durée effective, quantifier la probabilité d'accepter un job dans une autre région, dans un autre secteur ou en fonction du temps de trajet. Quant à la dégressivité (plus vous attendez, moins vous êtes indemnisés), cela devrait marcher mais le sentiment de l'économiste de France stratégie est « qu'en théorie on peut rationaliser à peu près tout ». D'autres études auraient pu être citées, qui documentent un nécessaire scepticisme quant aux vertus d'un rétrécissement de la générosité.

L'impression que l'on tire de cette revue est finalement que cette énorme littérature vaut plus par les problématiques qu'elle impose que par les résultats qu'elle obtient. Elle illustre aussi la prétention scientiste à vouloir identifier des comportements sociaux à partir de données statistiques, de renseignements administratifs et d'indicateurs divers, comme cette étude fameuse de 2000, où deux économistes de l'Insee prétendaient, à partir de la seule Enquête Emploi de l'Insee de mars 1997 (et de quelques données accessoires), pouvoir « extraire » de cet ensemble d'informations la proportion de chômeurs et d'inactifs « volontaires » qui choisissent sciemment de ne pas chercher un emploi.

Ce biais scientiste a pour contrepartie l'indifférence absolue par rapport aux dégâts sociaux provoqués par le chômage

Ce biais scientiste a pour contrepartie l'indifférence absolue par rapport aux dégâts sociaux provoqués par le chômage, qui ne semblent donc pas faire partie de la problématique recevable. Or, s'il y a vraiment une leçon pratique à tirer de toutes ces études, c'est qu'il n'y a pas grand risque à se montrer généreux, sinon que cela coûte (un pognon de dingue ?).

Plus de générosité dans la liberté de licencier

Avant d'être si généreusement indemnisés par Pôle emploi, certains chômeurs l'ont déjà été au moment de leur licenciement. C'est l'autre refrain connu : le coût anticipé du licenciement – qui risque d'être trop généreux – découragerait l'embauche. Pourtant cette idée si évidente « en théorie » est « peu étayée empiriquement ». C'est ce que reconnaissent Pierre Cahuc et ses coauteurs, Franck Malherbet et Julien Prat, dans <u>leur étude</u> consacrée à l'effet néfaste (detrimental) de la protection de l'emploi sur l'emploi (voir un résumé <u>ici</u>).

La gratuité totale du licenciement pour les employeurs conduirait selon Pierre Cahuc et ses coauteurs à une baisse de 6,4 points du taux de chômage des travailleurs non qualifiés. Comment font-ils ?

Mais les auteurs ont relevé le défi, et le fossé entre la théorie et les faits est désormais comblé, grâce aux impressionnants résultats qu'ils obtiennent. La gratuité totale du licenciement pour les employeurs conduirait selon eux à une baisse de 6,4 points du taux de chômage des travailleurs non qualifiés (de 14,2 % à 7,8 %) et de 3,3 points pour les qualifiés (de 8,6 % à 5,3 %). Devant une telle révolution, il faut remettre l'ouvrage sur le métier et se demander à nouveau comment on arrive à produire des résultats aussi disruptifs.

Scientisme et politique

Le point de départ de l'étude est une « expérience naturelle » : les employeurs (jusqu'en septembre 2017) devaient payer au moins six mois de salaire en cas de licenciement abusif d'un salarié ayant plus de deux ans d'ancienneté. Les auteurs constatent que le taux de licenciement a tendance à augmenter un peu avant ce seuil de deux ans, puis à décrocher juste après. L'employeur qui envisage de licencier sans être certain (en raison de l'infernale complexité de la législation) que ce licenciement ne sera pas déclaré abusif, va prendre soin de ne pas dépasser le seuil de deux ans d'ancienneté (car il a compris au moins ce chapitre de la législation). Voilà pour les données empiriques.

La théorie est introduite sous la forme d'un modèle où « la productivité idiosyncratique suit un mouvement brownien géométrique ». Vous ne comprenez pas ? C'est fait pour !

La théorie est introduite dans une seconde étape, sous la forme d'un modèle où *« la productivité idiosyncratique suit un mouvement brownien géométrique »*. Pour les lecteurs que cette formulation pourrait prendre au dépourvu, on précisera que cette formalisation est là pour ça : la majorité va être découragée par ce formalisme, mais en retiendra l'idée qu'il s'agit bien de science, difficile à réfuter. On se permet de renvoyer à <u>un travail de décorticage</u> de ce type de modèle pour la démonstration.

La troisième étape procède à un rapprochement entre le très abstrait modèle théorique et les très minces observations empiriques. Après ce grand saut périlleux, il est possible de faire des variantes chiffrées avec le modèle, et produire, sans sourciller, les chiffres cités plus haut. Telle est la contribution des auteurs à la nécessaire réforme du droit du travail, qui est, le reconnaissent-ils « notoirement difficile ».

Le gouvernement s'appuie-t-il sur des études d'une telle qualité scientifique pour flexibiliser une bonne fois pour toutes le marché du travail et nous mener sur la voie du retour au plein-emploi ?